

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 28 (1920)

Heft: 8

Artikel: Quelques réflexions sur la revision des statuts de la Croix-Rouge suisse

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-549040>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tendant l'adoption des nouveaux statuts, la Direction reçoit les pouvoirs nécessaires pour faciliter matériellement au président de la Croix-Rouge suisse un travail plus suivi et plus effectif dans l'exercice de ses fonctions.»

Pendant la séance, des membres de la Colonne auxiliaire de St-Gall remettent aux participants le rapport qui vient de sortir de presse, *La Croix-Rouge suisse pendant la mobilisation 1914-1919*, ainsi qu'une plaquette publiée par la Croix-Rouge saint-galloise à l'occasion de son anniversaire de 25 ans d'existence, et due à la plume de son dévoué président le Dr Sutter.

Il est midi. Les délégués se rendent à la Tonhalle pour le banquet fort bien servi sur des tables couvertes de roses, pendant qu'un excellent orchestre répand des flots d'harmonie.

Le Dr Sutter salue les assistants avec la cordialité qu'on lui connaît et les prie de garder un bon souvenir de leur trop court séjour dans les murs de sa ville; le landamman Mechler, conseiller d'État,

lève son verre à l'idéal de la Croix-Rouge, et trouve d'aimables paroles à l'adresse des romands; le colonel Bohny porte un toast vibrant à notre patrie si miraculeusement protégée pendant la guerre mondiale; le Dr de Marval remercie St-Gall pour sa chaude et gracieuse réception, et l'orchestre attaque l'hymne national chanté debout par l'assistance.

Puis, en quelques voitures de tramway spéciales, les délégués se rendent au Voegelinseck, dans le verdoyant canton d'Appenzell, d'où l'on domine Trogen aux landsgemeinde célèbres, les collines saint-galloises, le lac de Constance, et d'où la vue s'étend des derniers contreforts de la Forêt Noire à la plaine Bavaroise, aux Alpes du Voralberg, et jusqu'au Titlis majestueux. Après une collation accompagnée de jodlers appenzellois, c'est le retour en ville. Une dernière poignée de main, un dernier « au revoir », et chacun reprend le train pour rentrer chez soi, non sans garder un souvenir reconnaissant à ceux qui nous ont fait passer des heures si agréables dans la Suisse orientale.

Quelques réflexions sur la revision des statuts de la Croix-Rouge suisse

Demandée en novembre 1919 par une motion du Dr Schenker (Aarau), membre de la Direction, réclamée depuis longtemps par ceux qui ont pu se rendre compte de l'insuffisance des statuts adoptés un peu à la hâte à la veille de la guerre (12 juillet 1914), la revision des statuts a été décidée en principe par l'assemblée des délégués de St-Gall.

Le président a annoncé en effet la constitution d'une commission qui aura à s'occuper de cette importante question, et qui rapportera sans doute à Glaris en 1921.

L'orientation nouvelle de toutes les Croix-Rouges vers des œuvres de paix nécessite, en effet, une réorganisation de la Croix-Rouge suisse, afin de mettre ses statuts en harmonie avec les aspirations, les buts nouveaux et plus particulièrement pacifiques que les Croix-Rouges se donnent pour tâche.

Notre société nationale manque de fonds; il s'agit de lui en procurer. Si la collecte prévue pour cet automne doit lui faciliter la constitution d'un capital que nous espérons beaucoup plus considérable que

la minime fortune (quelque 700,000 fr.) possédée actuellement par la Croix-Rouge suisse, il n'en reste pas moins que ce sont nos *ressources annuelles* qu'il est nécessaire d'augmenter.

L'article 6 des statuts actuels prévoit une contribution des sections à la caisse centrale, contribution équivalant au 10 % de leurs recettes annuelles; c'est là un pourcentage absolument insuffisant et que nous voudrions voir au moins doublé. Si sur un millier de francs encaissés chaque année par une section, elle en remet 200 à la Croix-Rouge, cela nous paraît être un minimum!

Mais, pour que les contributions des sections alimentent sérieusement la caisse centrale, les sections doivent faire un effort pour recruter de nouveaux membres, augmentant ainsi leurs ressources annuelles. Ce ne sera qu'ainsi que nos 50 sections pourront arriver à fournir — en versant le 20 % de leurs recettes à la Croix-Rouge suisse — les 50,000 fr. que la Direction est en droit d'attendre d'elles.

Nous pensons aussi que l'Alliance suisse des samaritains doit être rattachée plus intimement à la Croix-Rouge. Cette puissante association, avec ses 400 sections disséminées sur tout le territoire, est née de la Croix-Rouge; elle est sa fille, ou plutôt sa sœur cadette; aussi convient-il de lui faire une place à part, une position distincte, et de l'associer à notre institution.

Nous savons qu'il est question de créer un secrétariat de cette Alliance; ne serait-ce pas le moment de rattacher ce secrétariat — qui garderait une autonomie complète — à celui de la Croix-Rouge qui est l'association indiquée pour centraliser tous les efforts du secourisme en Suisse?

De l'aveu même de ceux qui ont occupé le poste de président de notre société,

et qui, parfois, ont regretté que leurs fonctions soient purement représentatives, il y a lieu de définir les attributions de la présidence. Le président de la Croix-Rouge suisse doit être plus effectif que jusqu'ici, il doit être en relations constantes avec les sections, les visiter, les encourager, les diriger de ses conseils. Les nouveaux statuts auront à prévoir cette activité nouvelle qui nécessitera l'allocation de certaines indemnités à la présidence.

Le chapitre traitant des rapports de la Croix-Rouge avec l'armée, en temps de guerre ou simplement de mobilisation de notre armée, doit être entièrement remanié. Il s'agit — d'accord avec le Département militaire — de trouver une solution et un *modus faciendi* qui évite les frictions, qui détermine les compétences respectives du Service de santé et de la Croix-Rouge, qui permette une collaboration telle que la Croix-Rouge complète les services sanitaires de l'armée pour une série d'interventions déterminées. Alors, mais alors seulement, notre Croix-Rouge pourra se préparer à la tâche nettement définie qui lui incombera en temps de mobilisation de guerre.

En tous cas les nouveaux statuts devront prévoir — pour le temps de guerre — le maintien de la Direction. Que notre pays vive en paix ou qu'il soit obligé de mobiliser son armée, la Direction doit rester à la tête de la société et assurer le bon fonctionnement et la continuité des attributions remises à la société par le Conseil fédéral.

La Direction devrait, nous semble-t-il, être divisée en plusieurs départements; par exemple celui 1° des gardes-malades, 2° des samaritains et infirmières auxiliaires, 3° des colonnes de la Croix-Rouge, 4° des finances, 5° de l'hygiène, et 6° de la propagande.

Ces départements devraient avoir une certaine autonomie, et les membres de leurs commissions devraient habiter la même région, ce qui faciliterait leur travail.

Loin de nous la pensée de vouloir donner des directives à la commission qui va discuter la rédaction des nouveaux

statuts; nous n'avons voulu par ces quelques lignes, que renseigner sommairement nos lecteurs sur les modifications qui s'imposent et dont les membres de la commission sentent l'urgence mieux que nous-mêmes.

Collecte nationale de la Croix-Rouge prévue pour l'automne 1920

La collecte de la Croix-Rouge suisse aura lieu probablement en *novembre*. Le Secrétariat général de la Croix-Rouge convoquera les présidents de toutes les sections à Berne pour le *12 septembre*. Dans cette réunion les modalités de la collecte, la propagande, etc. seront discutés en présence de délégués de la Direction de la

Croix-Rouge suisse et du Comité international de Genève.

Il n'est pas impossible qu'une séance cinématographique de films de propagande ait lieu à cette occasion. Chaque section devra se faire représenter à cette séance dont personne ne méconnaîtra l'importance.

Journée cantonale des samaritains neuchâtelois à Neuchâtel, le 4 juillet 1920

Mon cher Robert,

L'année passée je t'avais donné rendez-vous à la journée cantonale de 1920; j'y étais hier; je t'ai cherché comme une épingle au milieu de la foule des participants. Ne te trouvant pas, je me suis informé où ta section t'avait laissé?... On m'a répondu que tu étais malade, au lit, et que tu « te rongais les sangs » de n'avoir pu venir.

Alors, tu comprends, je viens te distraire un peu en te racontant comme ça s'est passé.

Jamais je n'avais vu autant de samaritains réunis; à 8 h. 30 du matin, on comptait près de 400 Messieurs et Dames dans le préau du collège de la Maladière à Neuchâtel. Toutes les sections du canton

étaient représentées, sauf celles de La Sagne, du Cerneux et de Cornaux; presque toutes étaient venues en camions. Je t'assure que j'ai serré la main à bien des amis que je n'avais pas revu depuis l'an dernier, et ça m'a fait plaisir!

Après une courte et très belle allocution du pasteur Monnard de Neuchâtel (tu te souviens, c'était notre aumônier lors de l'occupation des frontières en 1914), le moniteur Berthoud nous a lu la supposition: « Un bateau à vapeur fait explosion au large des Saars; la police de Neuchâtel mobilise les samaritains pour recueillir les sinistrés sur la grève, les rassembler au collège de la Maladière et les transporter dans les hôpitaux de la ville. Il y a plus de 40 blessés. »